

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 7

Le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI le jeudi 21 mars 2024 à 16h45.

Présents : : M. Gil BERNARDI, Mme Frédérique CERVANTES, Mme Nicole GERBE, Mme Laurence TOUZE-ROUX, M. Gilles COLLIN, Mme Corinne FERRAND, Mme Myriam BINOIS et Mme PESSOGNELLI Nadège (ne participe pas au vote)

Absents excusés : Mme Nathalie JANET et Mme Laëtitia SPIEGELS

Quorum : 5

Date de la convocation : 8 mars 2024

N° délibération : 9-2024

AVENANT N°1 AU CONTRAT SIVAAD- A001 ALIM2022
Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique
circuits courts, direct producteurs
LOT N°41-DC17

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la Convention Constitutive du Groupement de Commandes des Collectivités du Var,

Vu la délibération n°2-2023 du 9 février 2023 du Comité de la Caisse des Ecoles autorisant Monsieur le Président à signer l'accord-cadre n°AOO1_ALIM2022 – Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs.

Considérant le courrier du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) en date du 15 février 2024 relatif à la mise en place d'un avenant n°1 à l'accord-cadre susmentionné.

Considérant que cet avenant portera sur le lot n°41-DC17 « Epicerie – Conserves – Vins de table, Boissons diverses »,

Considérant les difficultés rencontrées par la société EPISAVEURS face aux charges extracontractuelles engendrées par de mauvaises conditions climatiques occasionnant des pertes sur le rendement des récoltes d'olives. Ces difficultés ont entraîné une forte hausse sur le prix d'achat de l'huile d'olive,

Considérant que ces hausses ne pourront pas être absorbées par la clause de révision des prix prévue au semestre pour ce marché,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE, 7 voix pour

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre susmentionné, pour le lot n°41 - DC17 « Epicerie – Conserves – Vins de table, Boissons diverses »,

PRECISE que l'objectif dudit avenant est d'entériner le dispositif suivant :

- Mise en place d'une actualisation des prix exceptionnelle, du fait de circonstances imprévisibles survenues, pour les articles DC17-321 Huile d'olive vierge extra bidon de 5 L et DC 17-321 a Huile d'olive vierge extra bidon de 1L.
- L'application de la prochaine révision des prix semestrielle prévue au 1^{er} juillet 2024 sur le prix actualisé pour ces 2 articles.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance

Monsieur Gilles COLLIN



Date de publication :

Le Président

Monsieur Gil BERNARDI



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulon à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture du Var ou date de sa publication.